

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <hr/> <p>VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET</p> <p>Département du Val d'Oise</p> <p>Arrondissement de Pontoise</p> <p>Canton de Domont</p> <hr/> <p><u>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</u> <u>DU CONSEIL MUNICIPAL</u></p>	<p>Délibération n°: 035-2026</p> <p>Du : 21 avril 2026</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <p style="padding-left: 20px;">en exercices : 11</p> <p style="padding-left: 20px;">présents : 8</p> <p style="padding-left: 20px;">pouvoir : 3</p> <p style="padding-left: 20px;">votants : 11</p> <p>Date de la convocation : 15 avril 2026</p>
--	---

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un avril, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Maire,
 Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire
 Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjointes au Maire,
 Mesdames Béatrice Brun, Morgane Auger, Conseillères municipales,
 Messieurs Patrice Glandières, Jean-Baptiste Rouault, Conseillers municipaux.

ETAIT ABSENTE AYANT DONNEE POUVOIR :

Monsieur Bernard Gourdy, Conseiller municipal, donne pouvoir à Monsieur Didier Dagonet,
 Madame Sophie Papon, Conseillère municipale, donne pouvoir à Monsieur Thierry Vincent,
 Madame Malvina Boquet, Conseillère municipale, donne pouvoir à Madame Isabelle Oger,

ETAIT ABSENT EXCUSE :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Thierry Vincent, Adjoint au Maire,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie,

OBJET : Approbation du Budget Primitif 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, l'instruction budgétaire M57,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Patrice Glandières, Conseiller municipal,

Considérant, l'absence d'observation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	11	-	-

Adopte, le Budget Primitif 2026 tel que présenté :

Fonctionnement :			
Dépenses :		Recettes :	
011 Charges à caractère général	156 477.94 €	002 Résultat reporté	47 713.74 €
012 Charges de personnel	115 850.00 €	70 Produits de service	9 230.00 €
014 Atténuations de produits	53 200.00 €	73 Impôts et Taxes	25 000.00 €
023 Virement à la section d'investissement	52 380.00 €	731 Fiscalité locale	398 444.00 €
65 Autres charges de gestion	128 351.80 €	74 Dotations et participations	31 651.00 €
66 Charges financières	10 000.00 €	75 Autres produits de gestion courante	4 201.00 €
		76 Produits financiers	20.00 €
Total de la section	516 259.74 €	Total de la section	516 259.74 €

Investissement :							
Dépenses :				Recettes :			
	RAR	BP 2025	RAR + BP		RAR	BP 2025	RAR + BP
13 Subvention d'invest.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	001 Solde d'exécution de la section d'invest.	0.00 €	122 680.70 €	122 680.70 €
16 Emprunts et dettes	0.00 €	325 870.00 €	325 870.00 €	021 Virement de la section de fonct.	0.00 €	52 380.00 €	52 380.00 €
20 Immobilisat. incorporelles	7 200.00 €	42 100.00 €	49 300.00 €	024 Produit de cession d'immobilisation	0.00 €	200 000.00 €	200 000.00 €
21 Immobilisat. corporelles	0.00 €	81 440.70 €	81 440.70 €	10 Dotations fonds divers	0.00 €	53 150.00 €	53 150.00 €
				13 subventions d'invest.	0.00 €	28 400.00 €	28 400.00 €
Total de la section	7 200 €	449 410.70 €	456 610.70 €	Total de la section	0.00 €	456 610.70 €	456 610.70 €

Soit, un budget total équilibré en recettes et en dépenses de 972 870.44 €.

Dit, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 21 avril 2026

Didier DAGONET

Maire de Béthemont-la-Forêt

